

# REGLEMENT DU CONCOURS « BRICOLAGE PRINTEMPS TWEENZ »

Luxembourg, le 20 mars 2023

#### **Préambule**

La Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg (Spuerkeess), dont le siège social est établi à L-1930 Luxembourg, 1, Place de Metz, inscrite au R.C.S. Luxembourg (B30775), ci-après dénommée « Spuerkeess », organise du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2023 un concours gratuit intitulé « Bricolage printemps Tweenz », ci-après dénommé « Concours », dans le cadre du programme Tweenz.

### **Article 1 - Participation**

La participation au Concours est réservée aux membres Tweenz âgés entre 6 et 12 ans au moment du Concours. Il propose aux participants de tenter leur chance de remporter 1 des 10 lots en envoyant une photo de leur bricolage de printemps Tweenz à l'adresse e-mail tweenz@spuerkeess.lu jusqu'au 30 avril 2023.

Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

Par sa participation au Concours, le participant accepte les conditions du présent règlement.

#### **Article 2 - Lots**

Spuerkeess déterminera 10 gagnants et mettra en jeu les lots suivants :

- 1er prix : 1 fête pour 10 enfants au Fun-City (valeur 225€)
- 2e + 3e prix : 1 bon Letzshop (valeur 150€)
- 4e 10e prix : 1 bon croisière Navitours (valeur 50€)

### Article 3 – Détermination des gagnants

La période du Concours est fixée du 1er au 30 avril 2023 inclus.

La participation au Concours est déclenchée par l'envoi d'une photo du bricolage de printemps Tweenz à tweenz@spuerkeess.lu.

Le Concours est annoncé via la Newsletter Tweenz envoyée par courrier aux membres Tweenz. L'information sera aussi diffusée sur le site <a href="https://www.tweenz.lu">www.tweenz.lu</a>.

Les gagnants seront déterminés par un jury, composé de 3 personnes issues du service Marketing de Spuerkeess, le mercredi 3 mai 2023.

Les gagnants seront informés par e-mail dans les 5 jours qui suivent cette date.



Si l'un des gagnants prévenus ne se manifeste pas dans les 10 jours après l'envoi du courrier électronique, ce dernier sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de Spuerkeess.

Spuerkeess ne saurait être tenue responsable si un gagnant ne peut être avisé notamment en raison d'indications fictives ou erronées par le participant.

Les photos des bricolages Tweenz seront publiées sur la page Facebook de Spuerkeess et/ou sur le site web de Spuerkeess.

## Article 4 - Modification du règlement

Spuerkeess se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de modifier, écourter, prolonger ou annuler le Concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Spuerkeess se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement.

### Article 5 - Responsabilité

Spuerkeess ne saurait être tenue responsable d'éventuels actes de malveillances externes.

De façon générale, la participation au Concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur ses équipements informatiques et téléphoniques contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au Concours se fait sous son entière responsabilité.

En outre, Spuerkeess n'est pas responsable en cas :

- de problèmes de matériel, de logiciel ou techniques de quelque nature qu'ils soient ;
- de destructions des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à Spuerkeess ;
- d'erreurs humaines ou d'origine électrique ;
- de perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du Concours ;
- de conséquences d'éventuels retards, pertes, vols ou avaries des courriers postaux ou électroniques qui ne lui sont pas imputables. Les réclamations doivent être formulées par les destinataires directement auprès des entreprises ayant assuré l'acheminement desdits courriers;
- de problèmes liés à la jouissance du lot.

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du Concours est perturbé par une cause échappant à la volonté de Spuerkeess, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le Concours.

Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du Concours de son auteur, Spuerkeess se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.



### Article 6 - Informations et Protection des données

Les données à caractère personnel, collectées dans le cadre de cette action, seront traitées à des fins commerciales dans le strict respect de la législation relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

### **Article 7 - Litiges**

Toute contestation ou réclamation relative au Concours pour quelque raison que ce soit devra être formulée par écrit à l'attention de Spuerkeess à l'adresse mentionnée en préambule, pendant la durée du Concours et maximum dans un délai de trente jours après la désignation des gagnants.

Le présent règlement ainsi que les relations entre Spuerkeess et le participant sont soumis au droit luxembourgeois. En cas de contestation, le litige est de la compétence exclusive de la juridiction luxembourgeoise.